



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Souffrance au travail à La Poste

Question écrite n° 23365

Texte de la question

M. Adrien Quatennens appelle l'attention de Mme la ministre du travail sur les réorganisations de services à La Poste et les conditions de travail au sein du groupe. Dans le reportage de l'émission « Envoyé spécial » diffusée le 12 septembre 2019 sur France 2, plusieurs facteurs dénoncent les cadences insoutenables et la forte pression qu'ils subissent au travail. Ces témoignages sont loin d'être isolés, puisqu'en juin dernier des grèves massives ont eu lieu dans 22 départements pour dénoncer les très mauvaises conditions de travail et la réorganisation autoritaire des services. En effet, en 10 ans, les effectifs du groupe La Poste ont été amputés de 20 % : 50 000 postes ont été supprimés. Ces suppressions de postes ont entraîné une réorganisation des services au détriment de la qualité du travail. Le mal-être au travail s'aggrave et menace leur santé, pouvant conduire au déclenchement d'un syndrome d'épuisement professionnel, communément appelé *burn-out*. À tel point que la médecine du travail a alerté, en mai 2019, pour la deuxième fois en 10 ans, Philippe Wahl, PDG du groupe, à ce sujet. Exemple de la déshumanisation que subissent ces agents : le logiciel Géoposte. Il minute à la seconde près le travail des postiers, accentue la pression qu'ils subissent, et ne prend pas en compte les obstacles potentiels rencontrés au cours de leurs tournées. Le 17 juillet 2016, un salarié du groupe, monsieur G., âgé de 54 ans, mettait fin à ses jours. Selon sa famille, il déclarait avoir le sentiment « d'être une machine qui distribue le courrier sans aucun sentiment, sans rien du tout ». En deux ans, près de 50 salariés du groupe se seraient suicidés, mettant en cause leurs conditions de travail. La souffrance au travail est un sujet sur lequel M. le député est particulièrement attentif. Il est co-rapporteur d'une proposition de loi sur le *burn-out* visant à faire reconnaître comme maladies professionnelles les pathologies psychiques résultant de l'épuisement professionnel, déposée en février 2018. Cette proposition de loi n'avait même pas pu être discutée, du fait du blocage des députés de la majorité. Aussi, il lui demande de tout mettre en œuvre pour protéger les salariés de La Poste et, plus globalement, pour lutter activement contre la souffrance au travail.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23365

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2019](#), page 8464

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)